

**CONVENTION TYPE RELATIVE AU PRET DE L'EXPOSITION « ARCHIV'ET  
VOUS » PAR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

Année : 2008 - N° Ordre :

**ENTRE**

Le Département des Deux-Sèvres, représenté par Eric GAUTIER, Président du Conseil général, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 11 juillet 2008, ayant élu domicile en la Maison du Département, Place Denfert Rochereau, Mail du Guesclin, BP 531 - 79021 NIORT cedex,

Ci-après désigné « le Département »

**d'une part,**

**ET**

*Dénomination, adresse et nom du représentant de l'organisme bénéficiaire du prêt,*

Ci-après désignée « l'emprunteur »

**d'autre part.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.1421-1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1 ;

**Vu** le Code du patrimoine, pris en ses articles L.212-6 et suivants ;

**Vu** la délibération du 14 avril 2008 par laquelle le Conseil général a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente ;

**Vu** la demande de (*nom de l'organisme*) du (*date*) relative au prêt de l'exposition « *Archiv'et vous* » ;

**Considérant que** les Archives départementales des Deux-Sèvres, dans le cadre de leurs missions culturelles, conçoivent et prêtent des expositions itinérantes à des tiers ;

## PREAMBULE

Les Archives départementales des Deux-Sèvres ont réalisé une exposition intitulée « *Archiv'et vous* » relative à la fabrication, la conservation et la restauration du papier.

Cette exposition a vocation à être prêtée aux collectivités ou autres organismes afin d'être présentée dans plusieurs localités dans des lieux publics.

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités du prêt de l'exposition « *Archiv'et vous* » réalisée par les Archives départementales des Deux-Sèvres.

### Article 2 : Engagement du Département

Le Département prête gratuitement à (*nom de l'organisme*) l'ensemble des éléments composant l'exposition intitulée « *Archiv'et vous* » du .....au.....(*dates*). Ce prêt n'emporte aucune cession des droits d'auteur relatifs à cette exposition, ceux-ci étant entièrement réservés au Département des Deux-Sèvres.

Le descriptif de l'exposition faisant l'objet du prêt est joint en annexe de la présente convention, la valeur de celle-ci étant estimée à 2 300 €

### Article 3 : Engagement de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition au public du ..... au ..... (*dates*).

L'emprunteur s'engage à utiliser le nom générique de l'exposition « *Archiv'et vous* ».

L'emprunteur ne peut prêter ni céder aucune partie de l'exposition sans accord écrit préalable du Département.

Tous les produits publicitaires ou promotionnels et tous les programmes ou activités liés à l'exposition « *Archiv'et vous* » doivent clairement indiquer que l'exposition a été créée par les Archives départementales des Deux-Sèvres.

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition dans des locaux adaptés.

L'emprunteur assurera l'ensemble des éléments de l'exposition pendant la période durant laquelle il en aura la garde. L'attestation d'assurance devra être fournie au Département au plus tard le jour de la remise de l'exposition à l'emprunteur.

L'emprunteur est tenu d'informer le Département dans les plus brefs délais de toute altération ou destruction d'un ou plusieurs éléments de l'exposition.

#### **Article 4 : Transport**

Le transport de l'exposition sera pris en charge par l'emprunteur.

#### **Article 5 : Durée**

Le présent contrat prend effet à sa signature jusqu'à la restitution de l'exposition au Département.

#### **Article 6 : Règlement des litiges**

Tous litiges qui apparaîtraient dans l'application de la présente convention seront soumis au tribunal territorialement compétent, à la diligence de l'une ou l'autre des parties, après échec d'un règlement amiable.

Fait à Niort, le

Le Président du Conseil général,

Représentant de l'emprunteur,

Eric GAUTIER

Prénom NOM

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'EXPOSITION ITINERANTE "ARCHIV'ET VOUS"

### **Descriptif de l'exposition :**

Photographies de familles, diplômes, cahiers d'écoles, journaux, partitions, films... Sans doute conservez-vous ces documents chez vous. Ce patrimoine que nous devons transmettre aux générations futures est un patrimoine fragile. En entrant dans l'univers de la fabrication du parchemin et du papier, vous comprendrez le processus de dégradation des supports et les étapes de leur restauration.

Cependant, la préservation des archives est une mission qui incombe à chacun, à travers des gestes simples, qu'il s'agit d'adopter et d'inculquer aux plus jeunes. Plusieurs conseils et astuces de conservation sont délivrés au cours de l'exposition ; alors Archivez-vous !...

Cette exposition s'accompagne d'un **documentaire** sur la fabrication, la conservation et la restauration du papier intitulé « *Papier d'histoire, histoire de papier* » (20 minutes). Ce film a été réalisé par un jeune vidéaste, Antoine Jamonneau.

Les panneaux d'exposition sont complétés par un **CD-Rom**, qui comprend notamment les textes et des reproductions des documents d'archives.

### **Public concerné :**

Tout public

### **Composition (voir détail page suivante) :**

- 16 panneaux de 120 cm x 84 cm et 6 panneaux de 220 cm x 84 cm.

Les panneaux, imprimés sur de la fine toile, sont fournis avec les tubes métalliques servant à l'accrochage.

- 1 film « *Papier d'histoire ... histoire de papier* » (support DVD).

- 1 CD-Rom.

### **Prix de la location :**

Location gratuite.

Assurances de 2 300 € (100 € le panneau d'exposition, 50 € le film documentaire, 50 € le CD-Rom) et transport à la charge de l'emprunteur.

### **Lieu de location :**

Archives départementales – Conseil général des Deux-Sèvres

26, rue de la Blauderie BP 505 79022 NIORT Cedex

Tél : 05 49 08 94 90 – Fax 05 49 06 63 80

<http://archives.deux-sevres.com>

➤ **22 panneaux d'exposition :**

**Tube 1 :**

- panneau 0 : Visuel de présentation de l'exposition (*dimensions 220 cm x 84 cm*)
- panneau 1 : Introduction (*dimensions 220 cm x 84 cm*)
- panneaux A et B : Le plan terrier

**Tube 2 :**

- panneau 2 : Des documents d'une grande diversité (*dimensions 220 cm x 84 cm*)
- panneau 2/1 : La fabrication du parchemin et du papier
- panneau 2/2 : Le patrimoine écrit
- panneau 2/3 : Les documents photographiques
- panneau 2/4 : Les documents audiovisuels, sonores et informatiques
- panneau C : reproductions de documents d'archives

**Tube 3 :**

- panneau 3 : L'environnement des documents (*dimensions 220 cm x 84 cm*)
- panneau 3/1 : Les risques climatiques
- panneau 3/2 : Les risques biologiques
- panneau 3/3 : Les risques humains et naturels
- panneau 3/4 : Les outils de l'archiviste
- panneau D : reproductions de documents d'archives

**Tube 4 :**

- anneau 4 : La restauration des documents d'archives (*dimensions 220 cm x 84 cm*)
- panneau 4/1 : La conservation curative
- panneau 4/2 : La restauration
- panneau 4/3 : La reliure
- panneau E : reproductions de documents d'archives
- panneau 5 : Conclusion (*dimensions 220 cm x 84 cm*)

**Système d'accrochage : les barres se glissent dans les panneaux**

- 22 barres d'accrochage supérieures de 0,94 cm
- 22 barres d'accrochage inférieures de 0,84 cm

➤ **1 DVD :**

Film documentaire "*Papier d'histoire... Histoire de papier*" (durée 20 minutes).  
Réalisation : Antoine Jamonneau (2007).

➤ **1 CD-Rom :**

CD-Rom de l'exposition, contenant les reproductions des documents d'archives et des objets exposés, ainsi que leurs légendes.